

Conformément aux ordres du roi en pareil cas, il fut sursis à l'exécution de la sentence que l'on envoya à la cour avec la procédure par les derniers bâtiments de 1756. (1)

Stobo et Van Braam furent amenés à Québec et enfermés dans la prison ordinaire. C'est de là qu'ils s'évadèrent dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1757.

Les deux ôtages furent repris quelques jours plus tard à Saint-Nicolas, à six ou sept lieues en haut de Lévis. Les habitants de cette paroisse eurent les 3000 livres promises par l'intendant Bigot pour leur arrestation.

Stobo s'évada de nouveau au commencement de mai 1759. Cette fois, on ne put le repincer. Il parvint à rejoindre l'armée de Wolfe quelques semaines plus tard et c'est lui, prétend-on, qui indiqua au général anglais le sentier du Foulon par lequel ses troupes gagnèrent les Plaines d'Abraham dans la matinée du 13 septembre 1759.

Après la guerre, la Chambre des représentants de la Virginie vota à Stobo 1000 louis pour l'indemniser de ses souffrances pendant sa captivité et 500 louis pour arrérages de paie.

Stobo laissa l'armée en 1770, et mourut peu après.

Sur Stobo, on peut consulter *Memoirs of major Robert Stobo of the Virginia regiment*, Pittsburg, 1854 ; O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, pp. 311, 1025 ; LeMoyné, *Monographies et esquisses*, p. 417 ; LeMoyné, *Maple Leaves*, 1894, pp. 82, 129 ; *La famille Duchesnay*, p. 437.

(1) Nos archives fédérales possèdent une copie du jugement du conseil de guerre et de toute la procédure. Correspondance générale, Canada, vol. 101, p. 165.